



# ATELIER SUR LES MECANISMES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES -CADHP-

# **Rapport**



Douala, 30 Aout 2019-salle des conférences du MINADER

### 1- Introduction

L'atelier commence avec une heure de retard due à l'arrivée tardive de l'ensemble des participants.

L'atelier s'ouvre finalement par la présentation des participants, puis la présentation du projet, par Paul- Joel KAMTCHANG (ADISI-CAMEROUN) sur les articulations suivantes :

- > La présentation du projet
- > Le contexte
- > Les objectifs
- > Les résultats attendus

Juste Après lui à 10h 24, Maximilienne NGO MBE, observatrice de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et directrice exécutive du REDHAC prend la parole pour la deuxième articulation de l'atelier : il s'agit de présenter la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Elle revient sur les grandes lignes du sujet :

- ❖ *Naissance historique*
- **❖** Évolution
- **❖** Rôles
- \* Pays membres
- **\*** Echanges



1: Maxmilienne Ngo Mbe en pleins enseignements

La présentation s'est déroulée sur un format d'interactivité. A chaque fois qu'un participant veut poser une question, faire un commentaire ou soulever un point incompréhensible, la parole lui est donnée sans protocole. D'ailleurs, les participants réagissent énormément sur les questions abordées. Plusieurs d'entre eux, notamment les journalistes semblent découvrir beaucoup d'éléments tandis que chez les juristes et étudiants en droit, La CADHP semble être mieux connue.

D'ailleurs plusieurs d'entre eux à l'instar de Me Alice KOM, Samuel TANG et Fabiola NDEUKO permettent même aux autres de mieux cerner la notion par leurs nombreuses contributions. À ce niveau de l'atelier, Maximilienne NGO MBE recommande aux participants de se documenter sur les différentes chartes de l'Union africaine pour une excellente maîtrise du fonctionnement de ses commissions.



2: Mongwat Ahidjo dans des explications



 $\it 3$ : Les participants en pleine écoute

S'en suit la troisième articulation de l'atelier toujours présentée par l'observatrice de la CADHP et directrice exécutive du REDHAC. Il s'agit en effet, des mécanismes de saisine de la commission. Les intervenants sont édifiés sur :

- ➤ Qui peut saisir la commission
- > Comment la saisir
- > Devenir membre observateur
- Quelques cas de figures

Les mécanismes et rapporteurs spéciaux leurs sont énumérés. On retient également que la commission n'est pas suffisamment saisie par les pays de l'Afrique centrale. 90% des résultats rendus portent sur des cas des pays de l'Afrique de l'Ouest. Les journalistes présents en salle soulèvent les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions à avoir des précisions sur le fonctionnement de la CADHP et questionnent les moyens en sa possession, susceptibles de faire pression sur les États membres. Quelques États connus pour leur refus d'application des résolutions prises par la commission sont énumérés. Il s'agit de l'Égypte, le Rwanda, la Guinée équatoriale, le Tchad, le Cameroun. Sous

L'étudiante en droit Fabiola NDEUKOU, quant à elle, soulignera les manquements et difficultés de la commission sur les points suivants :

- ✓ Diversité culturelle
- ✓ Rapports tendus avec quelques Etats membres
- ✓ Les frustrations liées à l'arrogance de certains États
- ✓ Les difficultés de financement
- $\checkmark$  L'insuffisance des membres et la petitesse des mandats.

Après la pause déjeuner, vient le moment pour Philippe NANGA, l'éducateur aux droits de l'homme et coordonnateur de l'ONG « Un Monde Avenir » d'entretenir les participants sur le cas pratique.



4: Echanges avec les participants

Les participants se livrent à un jeu de questions-réponses sur la définition véritable de l'expression : « *liberté d'expression* » c'est chacun qui y va de sa perception, et au terme, on retient que la liberté d'expression inclue la liberté d'informer qui elle :

- ✓ Contribue à améliorer la qualité de la gouvernance en garantissant que les personnes honnêtes et compétentes administrent l'Etat
- ✓ Permet aux citoyens de rendre visible leur préoccupation et d'exprimer leur point de vue sans crainte.
- ✓ Bénéficie d'une large protection législative et institutionnelle tant au niveau national qu'international.

Ensuite s'en suivra l'énoncé de Phillipe au terme duquel, on conclura qu'il y a effectivement violation de la liberté d'expression au Cameroun. Les cas de journalistes, et hommes politiques sont évoqués pour exemple

### 2- Travaux de groupe

Cette 3<sup>ème</sup> articulation a été consacrée aux travaux de groupe. Trois groupes sont formés, il est question d'identifier les cas de violation récurrentes et proposer des approches de saisine de la **CADHP**.

Après une quarantaine de minutes de travaux de groupe, ceux-ci seront restitués en salle par les rapporteurs des différents groupes. Un ensemble de résolutions et recommandations seront adoptées à cet effet.



5: Une vue des travaux de groupes



6: Travaux de groupe

Ci-dessous le tableau récapitulatif

GROUPE	MEMBRES	CAS DE VIOLATION	MODE DE SAISINE DE LA CADHP
1	-Hilaire HAMEKOUE -Landry BANKOUE -Donald Brice KAMGANG -Samuel TANG -Me Janvier NGALLE -Théodore TCHOPA -Jeanne NGAMOU	-Violation de la liberté de réunion et d'association -Détention arbitraire et torturé -Droit à un procès équitable	-Respecter ou s'approprier le cadre législatif et réglementaire en vigueur -Documentation des faits (réunir les preuves) -Saisir les juridictions internes -Epuiser les voies de recours -S'entourer d'avocats ou d'autres experts outillés sur la question.
2	-Ahmadou MONGWAT -Marie Louise MANGUE -Joséphine SOUEGUEM -Amélie LOSSENDGE -Christelle DJUFFO -Aïchatou MAKOUET	-Jugement des civils au tribunal militaire -Refus systématique de manifestation publiques de l'opposition politique -Prorogation illimitée et sans jugement des gardes à vue -Intimidations et restrictions des libertés des journalistes.	-Vulgarisations des mécanismes de fonctionnement des institutions de l'UA et s'approprier des mécanismes de saisineMultiplier les plaidoyers et lobbying auprès de l'UA pour contraindre le gouvernement à respecter les lois et conventions qu'il a lui-même ratifié de façon libre.
3	-Edmond KAMGUIA -Nathalie FOKO -Fabiola WONGA NDEUKO - Nestor NJAMEN Glwadys Brillaline DJAPA	-Atteinte à la liberté de manifester - Liberté de réunion - Liberté d'aller et de venir -Liberté de communication - Liberté syndicale - Droit de grève	-Formation aux instruments et mécanismes de saisine de la CADHP -Identification des cas de violations -Documenter les cas par des éléments de preuve -Mobilisation des acteurs œuvrant dans le domaine en vue de préparer une communication -Se faire accompagner par des experts juristes afin de garantir la recevabilité de la communicationRédiger la communication et l'envoyer par email ou la déposer directement au siège de la commission a Banjul.

## 3- Recommandations

- 1- Inciter les associations et autres ONG à acquérir le statut d'observateurs au sein de la CADHP ;
- 2- Inciter le citoyen lambda à dénoncer les cas de violations et d'abus auprès de la commission ;

- 3- Initier le citoyen aux mécanismes de saisine de la commission ;
- 4- Dénoncer soi-même avec des preuves tangibles, les cas d'abus et de violations observés sur le triangle national à la commission afin de limiter leur récurrence ;
- 5- Multiplier des ateliers de ce type, dans le but d'édifier le plus de personnes possibles sur le rôle des différentes commissions de l'union Africaine ainsi que leur mécanisme de saisine;
- 6- Améliorer (pour les journalistes) le traitement des informations sur la CADHP en se servant des notions apprises au cours de cet atelier ;
- 7- Partager avec son entourage l'essentiel de ce qui a été appris ce jour ;
- 8- Lancer un appel aux organisations de la société civile du Cameroun afin de constituer des dossiers pour le statut d'observateur ;
- 9- Elargir cette formation aux autres parties du pays.



7: Vue d'un angle de la salle

### Annexe:





# ATELIER DE FORMATION SUR LES MECANISMES DE LA COMMISSION AFRICAIN

DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

Liste de présence

Salle des conférences du MINADER), Bonanjo 30 ¿

610

	SSENDIE AMELIE	Paire Homorous STUDC	JAPA GLWARYS CMDH	OMS ET PRENOMS
•	E CSIC	2018	JAPA GLWARYS CMDHL/ARL 695/13934	STRUCTURES
	analie loss a  analie loss a	tonselection pologo finestican	691323716 pairscourateurse pra- fonateurse small Com 695/39934	CONTACTS (Tel + Mail)
8: Liste de préser		4		SIGNA
	- 1 = V	111		~

02

,								
	12	11	10	09	08	07	90	05
	TOHOPA.	Mathelie Toko	10 This NKON	PARBIOLA PACHELLE	Morie Louise	Sarpes Kotan	Harris	RANKOUE BANKOUE Jondry
	June Jang	WPI	DVO CAS	Calmeroon	Abrosi Camoroun titumanieros &	US Embary 7el	Etauts Unis	APDA
je.	62854569	Cigget 7306	69590290	Fatistopadissegmin.	titumanie ws &	Katery Estate. gar	Harris Lo State gur	My Cantal and Consumer 101/187 GOG9
9: Liste de prése	ence 2	TO THE			$\emptyset$	Se de la company		The Contract
				$\bigcup$	VIV		"	#D

	20	19	18	17	16	15	14	13
	NEWNENI JEHRIEBON	Jonda Brise	Edrund	TOY BENT OF THE NOTE	MAKOUET	Songe Espoise	JEANNE NARC	13 MONGWAT  Amadou Ahidja
	proced	EDW/NONE W	Groupe LA Nowhelle 699 905025		Promote Alberia	S.A.u.A.S	Horizons	USC / EAE
	nternani_ zworkyaling	GS 794261	CyDression edmon_Kobeyohay	MOVLELE ().	aicho mor brut Cyothe	Sonatomba @ funsum las	69/46/966 ngemouJeanneda rc@yahooff	Mangwat 60 (2) Anhoof
10: Liste de présenc	#	S. Com	6				A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	7

	33	32	31	30	
	NGAKO DJIAHA Cakhirune Laforlune	HOLLARY VALERE	Send - forther my	Heunkwa Christelle	,
	Townaliste	ADIBI - CATTEBOUN	Halbir Commone	Advi-Camman	
	Kolkator Ogmail um	LAS 5 1988	Roul Jackson Charles mul Con	Christheunburgamenter	
11: Liste de présence 4	3 7	MA			
11. Liste de présence 4		IN			

12: Liste de présence 5

Rapporteur

NGAKO DJIAHA Catherine

Journaliste à Equinoxe TV

12: Liste de présence 5